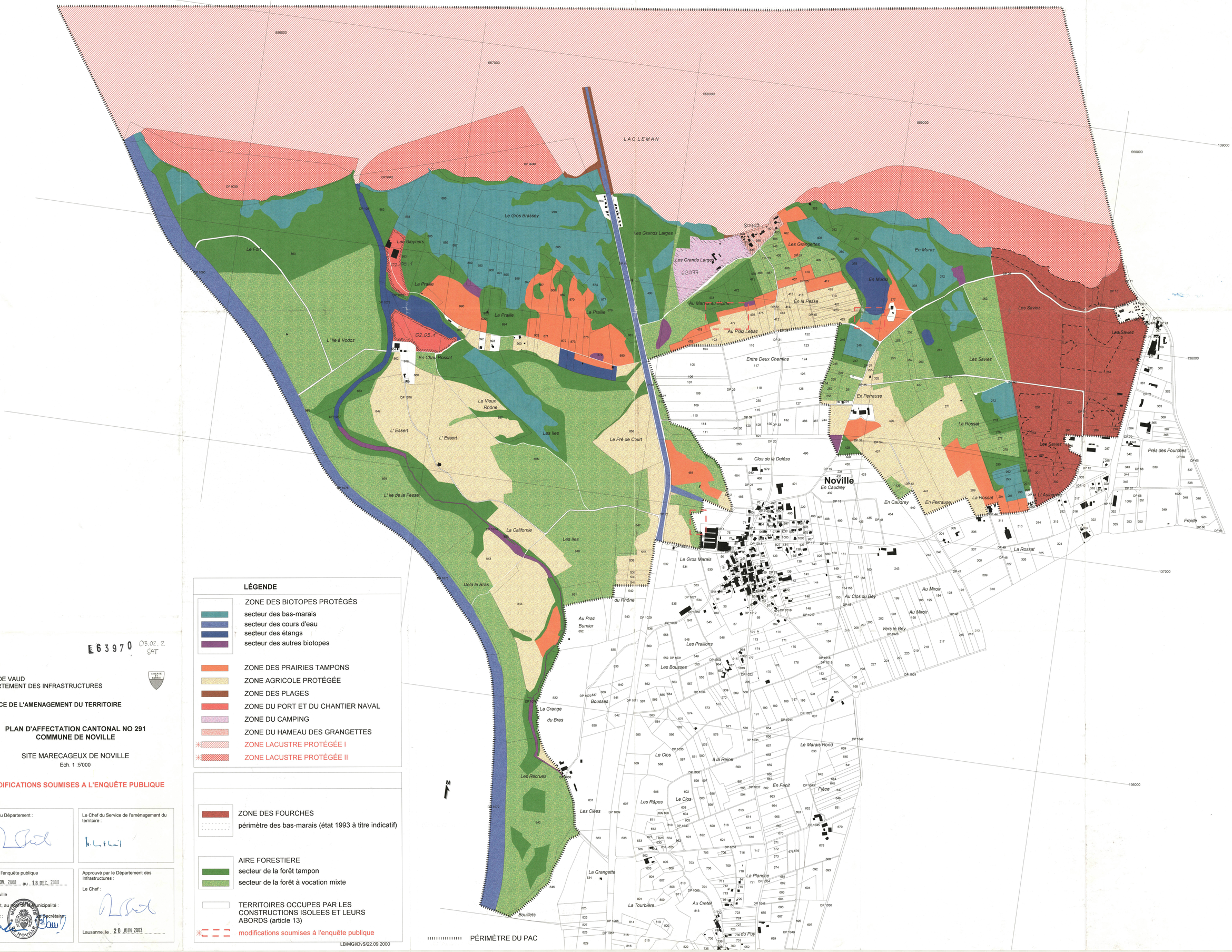


63970 03.02.2 SAT

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL NO 291
COMMUNE DE NOVILLE

SITE MARECAGEUX DE NOVILLE
Ech. 1 :5'000

✳**MODIFICATIONS SOUMISES A L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Chef du Département :

Le Chef du Service de l'aménagement du territoire :

Soumis à l'enquête publique
du 17 NOV. 2000 au 18 DEC. 2000
à Noville
L'attestent, au nom de la Municipalité :
Le Syndic : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département des Infrastructures :
Le Chef :
Lausanne, le 20 JUIN 2002

LÉGENDE

ZONE DES BIOTOPES PROTÉGÉS
- secteur des bas-marais
- secteur des cours d'eau
- secteur des étangs
- secteur des autres biotopes

ZONE DES PRAIRIES TAMPONS
ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE
ZONE DES PLAGES
ZONE DU PORT ET DU CHANTIER NAVAL
ZONE DU CAMPING
ZONE DU HAMEAU DES GRANGETTES
✳ZONE LACUSTRE PROTÉGÉE I
✳ZONE LACUSTRE PROTÉGÉE II

ZONE DES FOURCHES
périmètre des bas-marais (état 1993 à titre indicatif)

AIRE FORESTIERE
- secteur de la forêt tampon
- secteur de la forêt à vocation mixte

TERRITOIRES OCCUPES PAR LES CONSTRUCTIONS ISOLEES ET LEURS ABORDS (article 13)
✳modifications soumises à l'enquête publique

PÉRIMÈTRE DU PAC

LB/MGI/DvS/22.09.2000